

3, cité des Castors sous le vent 97300 CAYENNE Tél./Fax : 05.94.38.86.08 Port : 0694.28.75.25

sudeducguyane@laposte.net



Monsieur le Recteur, RECTORAT DE GUYANE Route de Baduel B.P. 6011 97306 Cayenne CEDEX

Copie à Messieurs Moise SOREZE inspecteur d'académie, BECARIA médecin de prévention et Patrick LAN-GLOIS, inspecteur Santé, Sécurité au Travail.

Cayenne, le 15 novembre 2012

Objet: inspections des enseignants.

Monsieur le Recteur,

Un certain nombre de collègues se sont rapprochés de nous afin de nous faire part des désagréments qu'ils ont rencontrés lors de leurs inspections. Par ce courrier nous souhaitons que la réglementation en la matière soit respectée plus scrupuleusement et par tous, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui.

Concernant l'annonce de l'inspection : un grand nombre de collègues du premier degré se plaint du laps de temps important qu'il y a entre le moment où leurs IEN leur font part de la période pendant laquelle ils seront inspectés et le moment où cela est effectivement fait. Certains ont vu l'inspecteur se présenter à eux plus de cinq mois après. Comme vous le savez, la réglementation est claire sur le fait que l'inspection ne doit pas se faire par surprise. Une visite préalable sans notation est même recommandée par la note de service n°83-512 du 13 décembre 1983. Inspecter un enseignant un, voire deux trois mois après la date annoncée n'est pas très éloigné ce que l'on pourrait appeler une inspection surprise. Cette attente parfois interminable engendre beaucoup de stress pour nos collègues ; nous estimons qu'ils méritent davantage de respect.

Concernant la remise du rapport d'inspection, la même note de service précise que : « le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois ». Pourtant, et c'est là le retour qui nous est fait le plus souvent, les collègues doivent attendre des mois avant de pourvoir en prendre connaissance. Certains se sont même entendus dire que leur rapport avait été perdu suite à un changement d'inspecteur dans leur circonscription. Ce genre de situation n'est que le signe d'un mépris affiché vis-à-vis du travail des enseignants, ce qui nous est tout simplement intolérable.

Ajoutons encore que pour que l'intéressé puisse bénéficier sereinement d'un droit de réponse si son rapport ne lui semble pas refléter la réalité de son inspection, il doit pouvoir en prendre connaissance sereinement et pas sur un coin de bureau, voire parfois sous le regard de son inspecteur comme cela arrive malheureusement parfois.

En conséquence, Monsieur le Recteur nous vous demandons d'intervenir auprès de vos inspecteurs de circonscriptions pour que les modalités d'inspections inscrites dans la note de service n°83-512 du 13 décembre 1983 soient respectées. A savoir que:

- Les IEN annoncent bien la date de l'inspection et que celle-ci soit respectée. Que dans le cas d'un éventuel report celui-ci soit annoncé, ne serait-ce que par courtoisie.
- Les rapports d'inspection soient effectivement adressés aux intéressés dans un délai d'un mois et que la note pédagogique soit communiqué aux enseignants dans le trimestre qui suit l'inspection.
- Les collègues puissent prendre connaissance de leur rapport d'inspection sereinement chez eux où dans leur école afin de voir si oui ou non ils doivent formuler des observations au moment de signer leur rapport.

Monsieur le Recteur, l'inspection est un moment important dans la carrière d'un enseignant. Pour certains, elle se caractérise par une période de stress important qu'il ne faut pas minorer. Vous le savez, vous êtes le garant de la santé des personnels de l'académie. C'est à ce titre que nous nous permettons de vous interpeller. Il nous semble que les conditions dans lesquelles se déroulent parfois certaines inspections dans notre département sont vectrices de risques psychosociaux, car elles prennent un caractère culpabilisant voire attentatoire. C'est dans le souci de préserver la santé morale des enseignants que nous en appelons à votre autorité.

Veuillez être assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement au service public d'Éducation.

Pour SUD Education Guyane

David Mérour

PS. Nous voudrions pourvoir répondre aux enseignants qui nous demandent la note moyenne qui peut être proposée par les IEN en fonction de leur échelon. C'est pourquoi nous profitons de ce courrier pour vous demander que nous soit transmise la grille d'harmonisation de la notation du département.